

DEPARTEMENT  
DU VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

☎ 01. 34.50.47.00  
Fax 01.34.50.47.50

DELIBERATION N°2022-170

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022.

**D.C.M. : 2022 - 170 - Convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Val d'Oise**

L'an deux mille vingt-deux le 29 Septembre 2022 à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CORMEILLES-EN-PARISIS se sont réunis, dans la salle du conseil, Avenue Maurice Berteaux sur la convocation, qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 23 Septembre, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. BOEDEC, Maire,  
Mme LANASPRE, MM. AH-YU, JAY, Mme RODRIGUEZ, M. GUIBOREL, Mme OTTOBRINI,  
M. MEANCE, Mme TEIXEIRA, M. THIERRY, Adjointes au Maire.  
Mme BACHELIER, M. JOLY Conseillers Municipaux Délégués.  
Mme MENNAD, M. TORRES-MARIN, Mme OIKNINE, M. ROCA, Mmes REMY LOUISON,  
LEHUJEUR, M. DEVILLERS, Mme SAND, MM. LARMURIER, CAILLON, Mmes HEBRI EL  
OMAMI, BRUCIAFERI, M. JALLU, Mmes BUISSON, MEYERS, M. RAILLON, Mme COTIN  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

M. FAUCONNIER Conseiller Municipal Délégué par Mme BACHELIER, conseillère municipale déléguée.  
Mme FARIA, Conseillère municipale par M. BOEDEC, Maire.

**ABSENT EXCUSE**

M. SOARES DE SOUSA COELHO, Conseiller Municipal.

**ABSENTS**

Mme LACROIX, Conseillère Municipale.  
Mme ROUX, Conseillère Municipale.  
M. CHANTEMARGUE, Conseiller municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le projet de convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Val d'Oise (saison 2022/2023)  
Vu l'avis favorable des commissions Culture, Animation, Associations du 15 septembre 2022, et Finances - informatique du 21 septembre 2022,

Considérant que la commune de Cormeilles-en-Parisis a pour objectif le développement, la diffusion de la Culture et son accessibilité à tous les habitants sans contrainte de ressource financière, Considérant que l'association Cultures du cœur met en œuvre un dispositif de collecte et de redistribution de places de spectacles aux tranches de la population les plus démunies. Que pour ce faire, elle passe par des structures relais dont le travail s'inscrit sur le terrain au contact de ces populations.

Il est proposé au Conseil Municipal de s'associer une nouvelle fois à l'action de cette association et d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'association départementale Cultures du Cœur Val d'Oise permettant de mettre à disposition des places de spectacles dans le cadre de la programmation 2022/2023 du Théâtre du Cormier et des Studios 240.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Val d'Oise

**PAR 31 Voix Pour, 00 Voix Contre, 00 Voix Abstention.**

Fait et délibéré en séance ce jour.

La Secrétaire de Séance



Odile OIKNINE



Le Maire



Yannick BOËDEC

Publié sur le site internet le **29 JUIN 2023**